

*Les subsides*

Le député de Provencher (M. Epp) et le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) . . .

**M. Huntington:** Capilano.

**M. Prud'homme:** . . . qui ont fait des propositions pourraient dire: «Je voudrais fusionner certaines propositions en comité. Le principe sur lequel nous nous appuyons . . .

**M. Murphy:** Vous n'avez pas de principes.

**M. Prud'homme:** . . . Le député de Churchill aurait dû se montrer plus prudent, car j'ai eu une fois le privilège de prendre la parole dans sa circonscription où je constate qu'il perd de plus en plus de terrain, si bien qu'il ne nous apprend rien. Voilà pourquoi je participe au débat. Je ne comptais pas le faire. Cependant, quand le député a parlé des quatre heures accordées pour aller voter, je l'ai entendu lancer toutes sortes de noms comme s'il voulait accuser quelque conservateur et quelque libéral d'avoir comploté pour empêcher un grand nombre d'électeurs de voter. S'il veut donner des noms, comme il l'a fait plus tôt en répondant à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin), et s'il pense que des infractions ont été commises, la loi électorale stipule exactement ce qu'il faut faire.

**M. Huntington:** Absolument.

**M. Prud'homme:** Si quelqu'un empêche un électeur de voter, alors que la loi stipule que tout employé peut s'absenter quatre heures pour voter, tout le monde sait que c'est illégal et que cette personne pourrait être poursuivie en justice. Si le député de Churchill connaît autant d'exemples.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Prud'homme:** Un peu de silence, s'il vous plaît. Nous essayons de ne pas faire de bruit de ce côté-ci, mais—et je ne nomme personne. Cependant, si le député avait quelque chose à proposer ou s'il voulait se plaindre de quelque chose, il aurait dû le faire au moment opportun, puisque la loi prévoit de tels cas. J'ai écouté son discours, parce que la désaffection des habitants de l'Ouest me préoccupe énormément. Le député parle à quelqu'un qui siège à la Chambre des communes depuis bientôt 19 ans. Je suis allé faire des discours dans l'Ouest plus de 200 fois et je suis au courant du problème dont le député parle. Je sais qu'il existe un sentiment de désaffection dans l'Ouest. Je parle à titre de Canadien et non pas de Québécois. Je parle à titre de Canadien qui s'intéresse au problème. Je veux connaître la raison de ce sentiment de désaffection. C'est précisément le but de cette mesure.

**M. Murphy:** J'invoque le Règlement.

**M. Prud'homme:** Comment pouvons-nous résoudre le problème?

**M. Murphy:** J'invoque le Règlement.

**M. Prud'homme:** Si nous nous sommes trompés, nous pouvons modifier le bill au comité. Mon ami, le député de Churchill, a invoqué le Règlement.

**M. Crosby:** Il est 10 heures.

**M. Murphy:** Je me rends compte que cela a peut-être une importance secondaire, monsieur l'Orateur, mais je n'ai certainement pas reproché sa région d'origine au député et je n'ai

pas critiqué son parti parce qu'il reçoit l'appui d'une certaine région. Le fait est qu'il y a des gens au Canada qui ne vont pas voter . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Le député n'invoque pas le Règlement.

**M. Prud'homme:** Il me reste encore deux minutes, monsieur l'Orateur. Il est 10 heures moins deux, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Comme il est 10 heures, je dois informer la Chambre qu'en conformité de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

● (2200)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AÉROPORTS—LE TRANSPORT ENTRE DORVAL ET MIRABEL—  
ON DEMANDE QUAND LE MINISTRE ANNONCERA SA DÉCISION

**M. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau):** Monsieur le président, le 21 avril 1980 en cette Chambre je posais une question au ministre des Transports (M. Pepin). Il s'agissait toujours de la même question, savoir quand aurions-nous une décision sur le transfert des vols entre Dorval et Mirabel? Le ministre me répondait que l'objectif original de la construction de l'aéroport de Mirabel consistait à y transférer tout trafic aérien à l'exception des routes domestiques de courte distance, je pense que cet objectif reste valable aujourd'hui encore. Le 2 décembre 1980, monsieur le président, toujours dans cette Chambre je m'adressais au ministre des Transports pour lui signaler les problèmes de Mirabel. Une fois de plus, le ministre m'annonçait qu'une décision était imminente. Le 18 février 1981, je m'intéressais encore au ministre des Transports au sujet du problème de Mirabel; encore là, le ministre m'annonçait que des études étaient faites et que j'aurais bientôt une réponse.

Le 23 mars, monsieur le président, toujours en cette Chambre, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael) me répondait que des études avaient été faites, qu'on serait sur le point de faire une annonce. Le 23 avril 1981, toujours en cette Chambre, je parlais de Mirabel. Le 16 février 1982, une délégation de 33 maires des circonscriptions de la Rive Nord et quelque 80 échevins venaient ici demander au ministre de pouvoir voir la lueur d'une décision dans le fameux dossier Mirabel. Le ministre alors répondant à une question que je lui posais à la Chambre me dit qu'il s'apprêtait, et je cite le ministre: dans les jours à suivre à déposer devant ses collègues un document qui aiderait à trouver une solution au problème Mirabel-Dorval. En plus, le ministre prenait un engagement ferme devant vous, monsieur le président, à rendre dans les trois mois qui devaient suivre une décision dans ce fameux dossier.